



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 mars 2026 à 18h00, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Lucien Villeneuve, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Monsieur Pierre-Luc Côté
Madame Najat Tremblay
Monsieur Sylvain Morel
Monsieur Richard Dufresne

Participent également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général et monsieur Cédric Gagnon, directeur général adjoint.

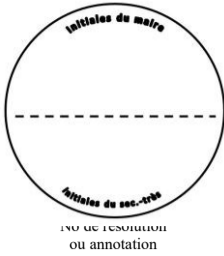
15 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
 - a) Rapport d'élection
 - b) Proposition de service Archives Lanaudière
 - c) Appui MRC du Fjord-du-Saguenay demande aide financière
 - d)
03. Service de sécurité publique
 - a) Nomination directeur adjoint au service incendie
 - b)
04. Service travaux publics
 - a) Procès-verbal R-998 emprunt développement de rue
 - b) Reddition de compte projet structurant 2025-2026
 - c)
05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Rapport d'évaluation de service
 - c) Adoption R-999 concernant le zonage
 - d)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b)
07. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité
 - b)



08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

9. a) Séances du conseil

2. Dossiers généraux

092-2026

2. a) Rapport d'élection

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal.

093-2026

2. b) Proposition de service Archives Lanaudière

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Richard Dufresne
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé monsieur Stéphane Leclerc à signer la proposition des Archives Lanaudière pour l'inventaire, le traitement et le déclassé des dossiers administratifs au coût de 24 513.60\$ plus taxes.

094-2026

2. c) Appui MRC du Fjord-du-Saguenay demande aide financière

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît avoir pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale* ;



ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bégin, Ferland-et-Boilleau, Larouche, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Petit-Saguenay, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis ainsi que la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent présenter un projet d'étude de faisabilité ou d'opportunité visant à analyser la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de développement du territoire, incluant notamment l'identification des actifs stratégiques territoriaux et les meilleures pratiques encadrant leur gestion, dans le cadre de ladite subvention;

ATTENDU QUE les organismes municipaux mentionnés ci-haut s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion collaborative concernant l'identification de leurs actifs locaux ayant un potentiel stratégique territorial ainsi que les meilleures pratiques encadrant leur gestion ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la ville de Saint-Honoré désigne la MRC du Fjord-du-Saguenay comme organisme municipal responsable du projet et appuie le dépôt d'une demande au FRR – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale / Coopération intermunicipale.
- Le conseil s'engage à participer au projet d'identification des actifs stratégiques territoriaux ainsi qu'aux réflexions concernant les meilleures pratiques de gestion.
- Le conseil désigne monsieur Stéphane Leclerc, directeur général, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

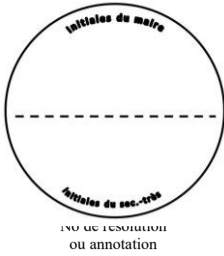
3. Service de sécurité publique

3. a) Nomination directeur adjoint au service incendie

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit nommé monsieur Jérémie Lalancette comme directeur adjoint au service incendie (temps partiel de 10h à 15h par semaine) en remplacement de Yan Pelletier qui occupera maintenant le poste de chef de division.

4. Service travaux publics



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

096-2026

4. a) Procès-verbal R-998 emprunt développement de rue

Règlement no. 998

Décrétant un emprunt de 400 000\$ et une dépense de 943 528\$ pour l'exécution de travaux de développement des rues secteur Alizé/Blizzard

Procès-verbal de la période d'accessibilité au registre tenue le 12 mars 2026.

La présente est pour certifier par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter a été établi à 5316
- Le nombre nécessaire de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500
- Aucune personne habile à voter ne s'étant enregistrée afin de demander la tenue d'un référendum, le règlement #998 est déclaré approuvé par lesdits électeurs.

Il est proposé par Richard Dufresne, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal déposé suite à la période d'accessibilité au registre tenue le 12 mars 2026, selon les dispositions du règlement #998.

097-2026

4. b) Reddition de compte projet structurant 2025-2026

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté, tel que déposé, le rapport final du projet « rénovation du Centre récréatif » dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2025-2026 – local dont le coût total du projet a été de 160 353.77 \$.

Le directeur général est autorisé à le déposer à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

098-2026

Demande de dérogation mineure (02-2026)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Alexandre Gauthier pour la compagnie RMFL – Import-Export ltée pour la propriété située au 3131 boulevard Martel;



CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière de 5m de profondeur x 28.75m de largeur et de 4.72m de hauteur, pour une superficie de 143.75m², portant la marge arrière à 1m au lieu du 10m maximum permis à l'article 6.2.3 du règlement de zonage 707 pour la zone 225M;

CONSIDÉRANT QUE des mesures atténuantes sont proposées pour minimiser l'impact de proximité du bâtiment avec le voisinage arrière tel que :

- Diminution de la profondeur de l'agrandissement prévu;
- Ajout d'une pellicule sur l'éclairage pour minimiser la nuisance d'éclairage nocturne;
- Mur de l'agrandissement insonorisé pour diminuer l'impact de nuisance sonore.

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure conditionnelle à la mesure suivante :

- Modifier l'éclairage actuel et futur (section arrière et latérale) pour une solution d'éclairage dirigé et durable, qui permettra d'éclairer la zone sans projection de lumière vers le voisinage.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit **acceptée** la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Alexandre Gauthier et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

099-2026

Demande de dérogation mineure (03-2026)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Emmanuel Carpentier pour la compagnie Exact-Air pour le 850 chemin du Volair;

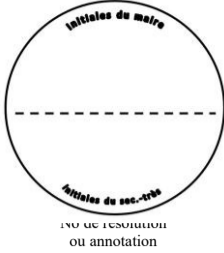
CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un nouveau bâtiment (hangar avec atelier et bureaux administratifs) de 39.08m de largeur par 39.08m de profondeur, implanté entre 2 bâtiments existants dont l'implantation porterait la marge avant à 7m au lieu du 10m requis à l'article 6.2.3 du règlement de zonage 707 pour la zone 60T;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation s'alignera en cours avant avec l'un des bâtiments existants, ne causant aucun impact visuel;

CONSIDÉRANT QUE respecter la marge causerait un problème de sécurité sur l'espace en cours arrière en raison de l'espace limité par la station de ravitaillement en carburant où se rendent des avions et des hélicoptères;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Pierre-Luc Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que soit **acceptée** la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Emmanuel Carpentier et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

100-2026

Demande de dérogation mineure (04-2026)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Jean-Philippe Bonneau pour sa propriété du 410 rue des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage intégré avec pièces habitables à l'étage;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement serait de 33'x27' pour 891p², excédant de 146.5m² la superficie permise à l'alinéa 7 de l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la règle de calcul de cet article ne tient compte que de l'étage auquel le garage serait intégré (rez-de-chaussée) pour le 50% admissible de l'agrandissement, sans tenir compte de la superficie supplémentaire qu'il y aura à l'étage pour l'espace habitable;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit **acceptée** la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Philippe Bonneau et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

101-2026

Renouvellement du mandat de Rosaire Gaudreault

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Élisabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit renouvelé le mandat comme membre non permanent du CCU de monsieur Rosaire Gaudreault.

102-2026

5. b) Rapport d'évaluation de service

Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Pierre-Luc Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'évaluation du service d'urbanisme pour les mois de décembre, janvier et février.

103-2026

5. c) Adoption R-999 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

RÈGLEMENT No. 999

Ayant pour objet d'autoriser la construction de quadruplex à la grille des spécifications de la zone 210R du règlement de zonage 707

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 16 février 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 999 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

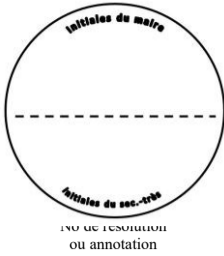
La grille des spécifications de la zone 210R est modifiée pour y ajouter l'usage de quadruplex avec la N-71.

ARTICLE 4

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Lu en dernière lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2026 et signé par le maire et le directeur général.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Dérogation mineure RMFL

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

8. Lecture de la correspondance

8. Aide financière Jeux du Québec

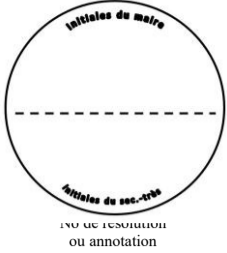
Il est proposé par Élisabeth Boily
appuyé par Sylvain Morel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 50\$ pour chaque participant aux Jeux du Québec 2026 :

- Britany Janques, gymnastique
- Océane Lavertu, patinage de vitesse

9. Affaires nouvelles

104-2026



105-2026

9. a) Séances du conseil

Il est proposé par Peter Villeneuve
appuyé par Najat Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'horaire des séances du conseil soit modifié, les séances seront désormais tenues à 18h30 et que soit fait un nouvel avis de publication.

10. Période de questions des contribuables

- Concert église Saint-Anne 27 mars, fondation Ariane
- Archives
- Prolongement d'égout
- Étang d'épuration
- Livraison bacs bleus
- Engagement pour l'agriculture

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 18h36 par Najat Tremblay.

Je, Lucien Villeneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Lucien Villeneuve
Maire

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général